

**LES REDEVANCES DUES POUR L'UTILISATION
DU DOMAINE PUBLIC HYDRAULIQUE**

TYPES D'UTILISATION	BASE DE CALCUL	REDEVANCE (DH)	OBSERVATIONS
1- Réalisation d'ouvrages non hydrauliques (à l'exception des adductions)			
A l'intérieur du périmètre urbain	m ²	6	Pour les surface couvertes Pour les surfaces non couvertes
	m ²	3	
A l'extérieur du périmètre urbain	m ²	4	Pour les surfaces couvertes Pour les surfaces non couvertes
	m ²	2	
2- Pratique de l'activité piscicole dans les retenues de barrages, lacs et merjas	hectare	20 16	Moins ou égal à 2000 ha Supérieur à 2000 ha
3- Adductions			
Adductions d'eau	ml	5	Pour les adductions ayant un diamètre ou une largeur inférieure à 50 cm Pour les adductions dont le diamètre ou la largeur dépasse 50 cm
	ml	8	
Autres adductions (pétrole,...)	ml	10	
4- Sports nautiques			
4.1 - Les terrains et l'utilisation des plans			
• Cours d'eau	hectare	250	
• Lacs des barrages	hectare	500	
4.2 - Organisation de compétitions	Jour	1000	
5- Creusement de puits et de forages	Unité	500	
6- Pose de matériel d'exhaure	Unité	200	
7- passerelles	Unité	1000	
8- Barques	Unité	400	
9- Réalisation de ponts privés sur les cours d'eau	m ²	10	
10- Moulins à eau	Unité	100	
11-Réalisation de digues, de bassins ou de réservoir	m ²	2	
12-Extraction des matériaux de construction	m ³	5	
13- Pose de matériel d'extraction et de concassage de matériaux	m ²	13	
14-Dépot de matériaux divers	m ²	5	
15-Utilisation des lacs, étang et marais pour différents usages	hectare	400	
16- Exploitations diverses des sebkhas et salines	hectare	800	

17- Exploitation des terrains des retenues de barrages à des fins agricoles	hectare	600	
18- Les utilisations non mentionnées ci- dessus		300 DH forfait annuel	Cette redevance sera appliquée jusqu'à la modification de l'arrêté